

## CHARTRE DU COMITE D'ORIENTATION DES TERRITOIRES EN TRANSITION

### Introduction : Comment définir la réussite de la transition écologique et solidaire d'un territoire ?

Conscients d'une part de l'impact de la crise de la Covid-19 sur notre société et notre planète et d'autre part du besoin de se réinventer rapidement, les membres du Comité d'orientation des territoires en transition ont souhaité définir une vision commune pour atteindre cet objectif. Elle passe par la définition d'une cible quantitative et qualitative de ces transitions, dans le cadre des travaux de l'ADEME (Vision 2050) et du Conseil national de la transition écologique (France 2050). Elle passe aussi par la définition d'une méthode. Cette transition écologique et solidaire est celle d'un territoire sobre, inclusif et résilient, qui répond avant tout aux besoins primaires de sa population. Elle s'appuie sur un cap, des dynamiques, un souci constant d'évaluation et d'amélioration.

**La transition écologique et solidaire prend corps dans le bloc communal, trouve sa pertinence à l'échelle de l'intercommunalité** (ou du groupement d'intercommunalités), **en cohérence avec les orientations stratégiques de la région**. Elle doit donc être mise en œuvre avec tous les autres acteurs territoriaux, afin de faciliter, construire ensemble et mutualiser les moyens.

A l'identique, **une articulation réfléchie avec l'Etat** est essentielle à la réussite de la transition écologique territoriale. Cette relation entre l'Etat et les territoires doit ainsi être guidée par les principes de co-construction, de coopération, en privilégiant l'horizontalité par rapport à la verticalité, et se posant en **Etat-facilitateur**, prenant en compte la diversité territoriale et permettant, tout en l'encadrant, **l'expérimentation et la différenciation**.

Dans tous les cas, la réussite de la transition écologique et solidaire locale impose de mener **une transformation co-construite et globale du territoire**. Pour se réinventer, le territoire doit détenir une vision transversale de sa transformation. La transition écologique appelle ainsi des transitions économiques et sociales. Une mise en mouvement transversale s'impose en conséquence et doit s'appuyer sur des solidarités fortes et une démocratie locale active.

Sur ce dernier point, il ressort des échanges que **la transition écologique et solidaire peut et doit être couplée avec la transition démocratique**, marquée par un souhait des citoyens de participer davantage aux décisions des pouvoirs publics. Une transition réussie se mesure ainsi tant au niveau des moyens mobilisables et mobilisés, de ses résultats, qu'au niveau de ses méthodes. Une dynamique fédératrice, créant du lien humain sur le territoire, est un facteur de réussite important, qui nourrit le principe d'un « **territoire vivant** ».

### Quelles sont les conditions de réussite de la transition écologique territoriale ?

#### **1. La mise en récit d'un projet territorial est un prérequis à ces transformations.**

L'axe structurant d'une mise en transition d'un territoire est **la réflexion autour d'un récit commun et partagé**. Ce projet territorial définit **un chemin vers un avenir meilleur** tout en étant **consensuel et porté** par tous les acteurs locaux. Plus les forces vives du territoire y contribuent, plus ses actions seront acceptées et plus ses participants partageront un sentiment d'appartenance aux dynamiques de transition du territoire.

##### I. Etablir un diagnostic du territoire

Tout changement s'accompagne en premier lieu d'un **diagnostic du territoire, élaboré localement et collectivement, tenu à jour et nourri en permanence**. Ce dernier est spécifique à chaque territoire puisqu'il doit prendre en compte **son histoire, ses forces, ses faiblesses et ses opportunités**, la géographie de ses acteurs locaux, mais aussi ses dépendances, ses menaces et ses vulnérabilités. Les membres du comité d'orientation souhaitent préciser que ce diagnostic met d'abord en avant les **besoins primaires du territoire**.

Il s'appuie sur les stratégies écologiques, économiques et sociales existantes aux différents niveaux territoriaux, voire les contractualisations en cours ou passées.

## II. Définir une trajectoire et des objectifs

Une fois le diagnostic établi, les acteurs locaux définiront **la trajectoire écologique et solidaire** du territoire. Elle contribuera à l'atteinte des **objectifs internationaux, européens, nationaux, régionaux et locaux**. S'il est évidemment question du futur désirable, elle doit pour autant demeurer **réalisable**. Se fixer des **objectifs concrets** avec **différentes temporalités** (court, moyen et long terme), tout en gardant le cap défini et le souci de leur faisabilité est un impératif. Ce processus est éminemment **cyclique** et la vision des objectifs doit donc pouvoir s'ajuster en fonction de la réalité et des moyens alloués.

## III. Fédérer autour d'un projet de territoire partagé

La mobilisation large autour du projet de transition est une **condition de sa réussite**. La construction d'un récit collectif doit ainsi se faire en collaboration avec **tous les acteurs du territoire** : Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques, environnementaux, sociaux, syndicaux, citoyens, etc. La participation des acteurs locaux à **la construction, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet** est un critère d'acceptabilité des mesures convenues et un facteur de lien humain et social sur le territoire. A l'identique, l'inscription des acteurs économiques dans la logique de **responsabilité territoriale des entreprises** est la première étape des approches alternatives ou innovantes, comme **l'économie circulaire, l'économie de la coopération et de la fonctionnalité** ou **l'économie sociale et solidaire**.

## 2. La transition écologique et solidaire du territoire nécessite de développer une approche systémique.

La transition écologique et solidaire est avant tout **une transition globale**, c'est-à-dire multithématique. Par définition, sa mise en œuvre doit donc être **transversale** et **éviter le cloisonnement des politiques publiques**. La transformation des modes de travail de l'action publique ou encore l'encouragement à la coopération sont des conditions de réussite de la transition.

### I. Réformer les méthodes de gouvernance territoriale

Pour assurer une transition territoriale réussie, il est nécessaire d'associer systématiquement tous les acteurs et de repenser les modes de décision. Ces changements passent par **une approche-usager des problématiques**, plaçant le citoyen au cœur des politiques publiques, ou encore **le positionnement de l'Etat comme facilitateur** des démarches locales.

### II. Profiter de l'intelligence collective

Pour accroître cette participation des forces vives du territoire et libérer les initiatives territoriales, **la co-construction** est placée au cœur du projet de territoire et de sa mise en œuvre. Cela passe par **la participation des entreprises**, créatrices d'emploi et pourvoyeuses de solutions multithématiques, engagées dans ces transitions dans le cadre de leur **responsabilité sociale et environnementale** (RSE) par leur raison d'être ou en tant qu'entreprise à mission. La participation des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) est toute aussi essentielle.

Cela passe enfin par la **participation des citoyens**, avec de nouvelles modalités de dialogue (notamment grâce aux outils numériques ou la mise en place d'ateliers et de conférences), de décision (budgets participatifs, votes en ligne) et **d'évaluation de l'action publique**. En cela, la transition écologique et solidaire est le vecteur d'une transition démocratique, qui donne la parole aux citoyens.

## 3. La réussite de la transition écologique et solidaire est fondée sur la mobilisation de nouveaux moyens d'ingénierie, de financement et d'animation des dynamiques locales.

Depuis plusieurs années, les acteurs territoriaux soulignent **un besoin d'ingénierie territoriale au service des dynamiques locales**. Ce besoin se décline en une offre externe (fondée sur l'Etat et les bureaux d'études, mais aussi l'ingénierie de pair-à-pair entre les collectivités), et une offre interne (fondée sur les ressources humaines propres à chaque collectivité territoriale), toutes deux nécessaires au montage des projets et à leur financement. Le besoin d'ingénierie se double d'un **besoin d'animation au niveau du territoire**, pour faire vivre la mise en œuvre du projet territorial et réussir les transitions territoriales.

#### I. Accompagner l'émergence des projets et leur pilotage

Les vagues successives de décentralisation ont généré **un transfert de compétences vers les collectivités territoriales**. Or, l'émergence de projets écologiques nécessite de **forts besoins en ingénierie humaine**, du fait de la pluridisciplinarité des actions de transformation. Un renfort des moyens d'ingénierie est donc essentiel à une transformation rapide de nos territoires. Il peut prendre la forme d'un renforcement des moyens de l'Etat, d'un renforcement des moyens des collectivités territoriales ou d'une **politique de compagnonnage** entre des territoires-pilotes de la transition et des territoires tout juste engagés dans la démarche.

Ce renfort d'ingénierie devra se coupler avec un **droit d'expérimenter, un droit à l'erreur et un droit d'innover**, pour que la transition écologique et solidaire épouse les contours et les particularités de chaque territoire. Il repose enfin sur une mobilisation des moyens financiers à la hauteur des enjeux des transitions attendues.

#### II. Suivre, évaluer et améliorer les démarches de transformation

La stratégie de conduite du changement doit impérativement être **suivie, évaluée et améliorée dans le temps**. Allant de pair avec un droit à l'erreur ou à la réorientation du projet, l'évaluation permet de vérifier l'efficacité et d'améliorer un projet tout au long de sa vie et ainsi d'inspirer de nouvelles initiatives. Elle permet aussi de s'assurer que la trajectoire est maintenue (ou révisée) et que les solutions mises en place sont acceptées de tous.

Elle est aussi un **ingrédient de la participation**, puisqu'elle permet une bonne information des parties-prenantes et fait naître de nouveaux débats, voire des avenants aux stratégies de transformation. Cette **stratégie évolutive** est ainsi un des éléments-clés des Contrats de transition écologique (CTE), enrichis tout au long de leur existence par de nouvelles actions et de nouvelles orientations.

#### III. Animer le projet et faire vivre une communauté

Afin que la transition écologique se fasse à dimension humaine, il est essentiel d'**assurer une animation locale** pour faire connaître, faire vivre et faire évoluer les dynamiques de transformation du territoire. Ces politiques d'animation et de partage nécessitent des moyens humains et financiers sur le territoire, mais elles sont aussi des éléments d'adhésion **dans le temps** des dynamiques et **de formation des citoyens à la transition écologique** tout au long de leur vie.

Plus généralement, elles permettent aux territoires de se **constituer en réseau**, d'alimenter des « **bibliothèques des savoirs écologiques** », en somme de s'instituer en **communauté apprenante** au sein desquelles les acteurs locaux **échangent, partagent les bonnes pratiques, voire parrainent des territoires** souhaitant engager leur propre transformation.

#### **Conclusion : Réussir la transition écologique territoriale est un processus permanent**

La transition écologique et solidaire territoriale est **un processus dynamique**, en perpétuelle évolution, **nourri par les contributions des acteurs et partenaires** de ces transformations locales : associations, entreprises, citoyens. Ces apports peuvent venir tant des représentants du territoire, que d'interlocuteurs d'autres territoires, car les outils numériques permettent désormais **un dialogue permanent entre les porteurs des transformations territoriales**. Des plateformes de partage, comme celle du réseau des Contrats

de transition écologique (CTE), ou des communautés apprenantes et les réseaux de collectivités, font ainsi office **d'espace de construction permanente des transitions**.

**La transition écologique et solidaire est une construction partagée entre la commune, l'intercommunalité (ou son groupement), le département, la région et l'Etat.** Elle s'inscrit dans des objectifs internationaux, européens et nationaux. C'est pourquoi, l'articulation entre les stratégies nationales et les stratégies territoriales est un véritable enjeu. La réussite de la transition écologique et solidaire dépend ainsi d'une part de la **mise en place d'une gouvernance adaptée** au regard des compétences dévolues à chacun, d'autre part **d'un juste équilibre entre co-construction des stratégies nationales et territorialisation des objectifs**.

Cet accord sur un objectif et une vision partagée de la transition doit aussi laisser **un espace à la recherche et la prospective**, dans la mesure où la science nous apprend chaque jour davantage et nous invite à innover dans nos manières d'appréhender les transitions nécessaires à la sauvegarde de notre pays et de notre planète.

*Signataires :*

*Ministère de la transition écologique*

*AMF*

*ADcF*

*CEREMA*

*Ademe*

*Villes France*

*Assemblée des départements de France*

*OFB*

*France Urbaine*

*PETR Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras*

*La 27<sup>ème</sup> Région*

*Régions de France*

*Amorce*

*Colab'Studio*

*ANPP*

*C3D*

*APVF*

*Coutances Mer et Bocage*

*La Fabrique écologique*

*Syndicat mixte du Pays Vendomois*

*Les éco-maires*

*Fabrique des Transitions*

*Le Labo de l'ESS*

*AMF*